

# Inondations du 11 juin : l'état de catastrophe naturelle reconnu

Un arrêté datant du 6 juillet 2020 confirme la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant les inondations et les coulées de boue qui ont eu lieu le 11 juin dernier, sur la commune d'Aiacciu.

Cet arrêté a été publié hier au Journal officiel. Les services de l'État rappellent : « *Les personnes sinistrées doivent contacter leur compagnie d'assurances pour les affaires les concernant et relevant de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel* ».

Le 11 juin dernier, commer-



**De nombreux commerces mais également des biens privés ont été endommagés lors des inondations du 11 juin dernier.** J.-P.B.

çants et particuliers des quartiers des Salines, de Pietralba, Mez-

zavia et du Vazzio ont été submergés par des vagues d'eau puis de

boue aux alentours de 13 heures. Durant deux heures, les pluies diluviennes ont inondé les routes.

De nombreuses vidéos, qui témoignaient de la violence du sinistre, ont été mises en ligne sur les réseaux sociaux. Voitures inondées, emportés tout comme des containers, magasins endommagés, habitants choqués. Des scènes qui ont interpellé la population.

Le maire d'Aiacciu, Laurent Marcangeli, a d'ailleurs sollicité, au lendemain de ces intempéries, un audit concernant les travaux menés par la ville dans ces quartiers.

**JEANNE-F. COLONNA**